

## Comment décrypter son bulletin de salaire ?

Généralement, quand on reçoit son bulletin de salaire, on vérifie rapidement le salaire qui va nous être versé et on s'intéresse moins aux autres informations qu'il donne, car elles peuvent nous paraître obscures.

Alors comment décrypter son bulletin de salaire sans s'arracher les cheveux ?

Tout d'abord, pour comprendre comment on obtient le salaire net, il faut s'intéresser à une notion qui n'apparaît pas sur le bulletin de salaire : c'est le salaire super brut.

Le salaire super brut correspond à ce que l'employeur débourse réellement chaque mois pour rémunérer le travail du salarié.

Il faut également s'intéresser au salaire brut qui est la base de la rémunération fixée dans le contrat de travail. Pour l'obtenir, on déduit du salaire super brut le montant des cotisations sociales payées par l'employeur, également appelées « cotisations patronales ».

Les cotisations patronales servent à financer, entre autres :

- les 4 branches de la sécurité sociale : « famille », « accidents du travail / maladies professionnelles », « maladie » et « vieillesse »,
- l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) qui gère l'assurance chômage,
- le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL),
- ou encore les régimes complémentaires de retraite.

Pour obtenir le salaire net, c'est-à-dire la somme que l'on reçoit effectivement chaque mois, on déduit du salaire brut le montant des cotisations sociales payées par le salarié, également appelées « cotisations salariales », ainsi que des impôts et des taxes.

Les cotisations salariales servent à financer, entre autres :

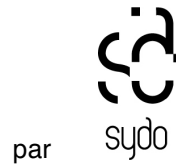
- 2 branches de la sécurité sociale : « maladie » et « vieillesse »,
- l'UNEDIC,
- ou encore les régimes complémentaires de retraite.

Les cotisations salariales sont généralement moins élevées que les cotisations patronales.

Quant aux impôts et taxes, il s'agit de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) qui contribuent au financement de la protection sociale.

Enfin, pour obtenir le salaire net imposable, qui sert de base au calcul de l'impôt sur le revenu, on rajoute au salaire net une partie de la CSG et de la CRDS qui a déjà été payée par le salarié. En effet, une partie

Dessine-moi l'éco



par

de la CSG et de la CRDS est soumise à l'impôt sur le revenu : on parle de CSG et de CRDS non déductibles. C'est pourquoi le salaire net imposable est plus élevé que le salaire net.

Vous voilà désormais prêt à décrypter votre bulletin de salaire !